



Fonctionnement de la billetterie

Validé par les membres du bureau de l'association Pondi Roazhon **14/07/2026**)

Un adhérent volontaire, désigné comme « référent billetterie », est élu à la majorité des voix par les membres du bureau.

Il a pour rôle d'informer les adhérents et de coordonner la réservation, la commande, l'achat et la distribution des billets.

Lorsqu'il n'est pas disponible, il propose à un autre membre du bureau de le remplacer.

1) Information

- Le référent met à jour les informations concernant les dates et horaires des matchs sur « *Pondi Roazhon* », via l'application « *Sports Régions* », dès qu'ils sont confirmés.

Pour les matchs à forte demande, les informations peuvent être communiquées dès l'ouverture de la billetterie au public.

2) Réservation

Après avoir créé un compte personnel sur <https://pondiroazhon.sportsregions.fr/>, les adhérents réservent leurs places via le formulaire « Événements », en précisant leur nom et le nombre de places souhaitées.

Les places sont attribuées par défaut dans la tribune « Ville de Rennes Bas ». Il est également possible de réserver des places dans la tribune latérale « Super U », moyennant un tarif différent et plus élevé.

Un adhérent qui réserve une place pour une personne extérieure à l'association doit s'acquitter d'un supplément de 5 € sur le prix d'achat de la place.

En cas de difficulté pour obtenir les places, la priorité est donnée aux adhérents actifs et investis dans l'association.

Un adhérent qui ne peut finalement pas utiliser sa place peut faire bénéficier de la réduction son conjoint ou sa conjointe, son enfant ou son petit-enfant de moins de 12 ans. Cette possibilité ne peut pas être étendue à d'autres personnes (ami(e), frère, sœur, voisin(e), etc.).

3) Commande

Le référent passe une commande de billets auprès du club de supporters ALLEZ RENNES ou achète directement les billets dans l'espace billetterie du SRFC..

4) Tarif

Les tarifs sont définis en appliquant des réductions selon un mode de calcul et un budget validés en début d'année par les membres du bureau et/ou en assemblée.

Pour une rencontre de Ligue 1, le tarif dépend du prix d'achat du billet, qui peut varier selon les matchs. La réduction permet de proposer le tarif le plus bas possible, avec un prix plancher fixé à 10 € pour les matchs à domicile dans la tribune « Ville de Rennes Bas ».

Pour les matchs à l'extérieur, le prix d'achat du billet dans le parcage visiteurs, fixé à 10 €, est pris en charge par l'association. L'association peut apporter une aide financière supplémentaire, au cas par cas, pour les matchs de Coupe de France, à domicile comme à l'extérieur. Cette aide ne s'applique pas aux matchs de Coupe d'Europe.

V7 maj ylp le 14/07/2026

5) Confirmation

Lorsque les places sont acquises, les adhérents reçoivent une notification de confirmation précisant :le nom du référent ;la liste des inscrits ;les tarifs ;le lieu et l'horaire du rendez-vous. Cette confirmation permet de corriger d'éventuelles erreurs ou d'annuler une réservation dans les délais prévus.

6) Retrait des billets

- Le référent les remet aux adhérents présents au point de rendez-vous situé devant le local des supporters *ALLEZ RENNES* coté route de Lorient (cf. photo) entre 1h15 et 30 mn avant le début du match.
- Il essaye si possible de regrouper les places par familles (priorité enfants mineurs) et de faire une rotation la plus juste dans l'attribution des places abonnés situées dans la tribune « ville de Rennes bas ».
- Lorsqu'un adhérent souhaite récupérer son billet hors du point de rendez-vous et en dehors des horaires prévus , il doit informer le référent qui lui donne son accord et les instructions pour le récupérer. Il peut sinon acheter son billet directement auprès d'*ALLEZ RENNES* ou sur la plate forme de vente du SRFC .

7) Encaissement

Le virement bancaire est la solution privilégiée, mais trois modes de règlement sont possibles :

- Le virement sur HELLO ASSOCIATION qui sera débité du montant correspondant.
- Le virement sur notre compte CMB qui sera réalisé au minimum 48h00 avant la rencontre.
- Le règlement par chèque ou espèce qui sera effectué au plus tard à la remise des billets le jour du match .

le référent a délégation des trésoriers pour acheter les places et remettre les chèques et espèces collectés à la banque.

L'adhérent qui réserve une place pour une personne extérieure à l'association est responsable de son règlement.

Lorsqu'une absence au match n'est pas signalée au minimum 24 heures avant le début de la rencontre, la place réservée reste due.

S'il reste des places d'abonnés disponibles, celles-ci peuvent être revendues le jour du match aux abords du stade.

8) Covoiturage :

Les adhérents se contactent directement afin d'organiser le covoiturage en fonction des disponibilités de chacun.

Un dédommagement de 6 € par déplacement est versé directement à la personne qui met son véhicule à disposition.

Lieu de rendez vous à RENNES pour le retrait des billets

